

Proposition présentée par les députés:

*M^{mes} et MM. Antoine Droin, Sami Kanaan,
Sylvia Leuenberger, Françoise Schenk-Gottret,
Morgane Gauthier et Alain Etienne*

Date de dépôt: 21 septembre 2005

Messagerie

Proposition de motion

Equiper de filtres à particules les transports en commun; un engagement indispensable pour la santé publique!

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que pour pouvoir réduire les oxydes d'azote (NOx) et les COV (qui groupent toute une série de « composés organiques volatils »), il faut des mesures à long terme telle l'utilisation obligatoire des meilleures technologies disponibles dans tous les secteurs économiques responsables des émissions ;
- que parmi ces mesures techniques, on peut citer les prescriptions sur les gaz d'échappement des véhicules à moteur (EURO 4 et 5 en harmonie avec l'Union européenne) et du trafic non routier (par exemple les machines de chantier) ;
- que les oxydes d'azote sont la cause de maladies des voies respiratoires, de nombreux dommages aux plantes et nuisent à l'équilibre de l'écosystème en se combinant à d'autres émissions ; il en résulte également un rôle d'engrais excessif pour l'écosystème ;
- que pour respecter les valeurs limites de l'ordonnance sur la protection de l'air il faut une nouvelle réduction de 50% de la quantité de NOx et de COV,

invite le Conseil d'Etat

à présenter les bases légales permettant d'exiger des TPG et de leurs sous-traitants ainsi que pour toutes les entreprises de transport public en matière de transport local ou régional, qu'elles équipent leurs véhicules diesel, modèles année 2000 ou postérieurs, de filtres à particules et que toutes les nouvelles acquisitions en soient également équipées. Cela vaut aussi en cas de renouvellement d'une partie du parc.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les oxydes d'azotes sont des substances qui agissent comme précurseurs des pluies acides, des gaz aérosols secondaires et, ensemble avec les composés organiques volatils, de l'ozone de basse altitude ou smog estival. En principe, le smog estival est déjà combattu grâce à des mesures efficaces et durables. Cela a permis de diminuer de moitié en quinze ans les taux des gaz précurseurs de l'ozone, les oxydes d'azote et les composés organiques volatils (COV). Toutefois, pour respecter les valeurs limites de l'ordonnance sur la protection de l'air il faut une nouvelle réduction de 50% de la quantité de NOx et de COV.

La plupart des bus des transports en commun sont des véhicules diesel. Il est vrai qu'ils consomment moins de carburant que les véhicules équipés de moteurs à essence équivalents, mais ils émettent en revanche de fines particules ou poussières très nocives pour la santé. En équipant leur parc de véhicules de filtres à particules, les entreprises cantonales de transports en commun peuvent éliminer quasiment les 100% des émissions de particules cancéreuses dans l'air.

Aujourd'hui, les transports publics occasionnent les 5%, soit 200 tonnes sur les 4000 annuels, des pollutions dues au diesel. Au premier abord, cela paraît être une petite quantité, mais ces rejets nuisibles du diesel consommé par les transports en commun sont émis dans des zones très fréquentées par les humains, par exemple aux arrêts de bus. On aura donc fait un grand pas en faveur de la santé des gens quand on aura pu éliminer ces 200 tonnes.

La liste suivante relative au degré d'équipement en filtres à particules sur les lignes du bus des cantons montre bien qu'il faut vraiment agir maintenant, même si Genève est déjà en bonne position :

- Vaud : 100% sans filtre à particules
- Argovie : 97% sans filtre à particules
- Soleure : 82% sans filtre à particules
- Tessin : 74% sans filtre à particules
- Schwyz : 71% sans filtre à particules
- Fribourg : 64% sans filtre à particules
- Bâle-Campagne : 61% sans filtre à particules
- Grisons : 59% sans filtre à particules
- Lucerne : 49% sans filtre à particules

- Zoug : 45% sans filtre à particules
- Berne : 35% sans filtre à particules
- Genève : 32% sans filtre à particules
- Zurich : 28% sans filtre à particules
- Schaffhouse : 18% sans filtre à particules
- St-Gall : 17% des bus sans filtre à particules
- Bâle-Ville a 59 bus diesel tous équipés de filtres à particules.

(Source : émission « Kassensturz » du 10 mai 2005.)